



Envoyé en préfecture le 22/08/2023

Reçu en préfecture le 22/08/2023

Publié le

ID : 034-253403604-20230629-448-DE

Berger
Lévraut

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°448/2023

OBJET : Validation PV du
31 mars 2023

Membres : 24

Présents votant : 12

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-trois, et le 29 juin

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Claude REVEL délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Claude CLOZIER, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Marie SABATIER, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Jean TRINQUIER, délégué suppléant de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Monsieur Yvon PELLET, conseiller départemental du canton de LE CRES,
- Madame Nicole MOERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Pierre MATHIEU, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.

Ude ude REVEL

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

La Présidente présente le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 31 mars 2023.

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

DECIDE de valider ce procès-verbal.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 29 Juin 2023

La Présidente

Marie PASSIEUX